France, Russie et l'Italie

Suite de la 1ère page

réussirent à maintenir nos tranchées jusqu'au point du jour; nous les avons obligés à évacuer et ils ont été presque tous tués. Pendant la journée l'ennemi essaya de reprendre les mêmes tranchées mais fut repoussé, souffrant de grandes pertes. Sur la rive gauche de la Vistule, l'ennemi à l'aide de gaz empoisonnés à délivré des attaques pendant la nuit du 6 dans la direction de Bolimow. Sur un front de huit milles il s'accapara de nos tranchées; la journée suivante nous les avons reprises excepté sur la route de Bolimow.

Entre Senno et Josefow pas d'attaques pendant le 7; nos troupes ont continué l'offensive qu'elles ont commencée dans les secteurs de Urzendorff et Bystrijitza, dans la direction de Lublin. Du 5 au 7 nous avons pris environ 1,000 prisonniers, le butin se composant de plusieurs douzaines de machines à tir et un drapeau. Dans ce secteur l'ennemi est en retraite. Pas de changements le long des rivières Bug, Zlota Lipa et sur le Dniester.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Rome, 9 juillet. — Le communiqué officiel publié annonce que les opérations se poursuivent sur les divers fronts; pendant les dernières 24 heures il n'y a pas eu de changements.

Communiqué officiel de Monténégro.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Cettinje, 9 juillet. — Le bulletin officiel de Monténégro annonce:

Pendant les journées du 4 et 5 juillet les Autrichiens ont violemment attaqué nos positions près de Grahovo. Nous protestons contre le communiqué de Vienne publiant la défaite de nos troupes à Trebinje; c'est le même engagement que ci-dessus et non seulement nos troupes n'ont pas été mises en retraite, mais elles ont maintenu leurs positions sur toute la ligne.

QUEBEC ENVOIE 85,000 FRANCS POUR LA FRANCE.

Après la souscription envoyée naguère officiellement par la province de Québec, un Comité privé de cette ville, le Comité France-Amérique, vient d'envoyer 85,000 francs de souscriptions en argent pour la France et un nombre considérable de pièces de vêtements. Cet envoi était accompagné d'une lettre du président M. Ferdinand Roy, à M. Hanotaux, président du Comité central Franco-Amérique, dans laquelle après avoir rendu hommage, aux admirables femmes canadiennes qui l'aidèrent, Mesdames Delage, Vallée, Pelland, Lafaivre, et au sécrétaire le Docteur Vallée, professeur à l'Université, il exprime des sentiments qu'on ne lira pas sans émotion:

"Ce que je vous envoie est le témoignage du sentiment de solidarité fraternelle qui attache mes compatriotes aux vôtres. Nous ne voulons pas que ce soit considéré là-bas comme une aumône; je l'ai plusieurs fois écrit et dit publiquement; nous ne voulons que prendre notre petite part du fardeau dans une guerre où nous sommes doublement engagés: politiquement et surtout comme fils de la civilisation et de la race française."

LES ALLEMANDS CONTRE L'ITALIE.

D'une correspondance de Rome à la "Gazette de Lausanne" il résulte que l'Allemagne est en train de préparer quelques corps d'armée destinés à marcher contre l'Italie; elle attend pour les compléter que la situation militaire en Galicie ait pris une tournure favorable; quand elle aura réuni deux ou trois-cent-mille hommes, elle les enverra au secours des Autrichiens et c'est à ce moment seulement qu'elle déclarera la guerre à l'Italie.

LES PRETENTIONS DE LA ROUMANIE

"L'Independance Belge" publie un article de son correspondant parisien donant des détails diplomatiques sur les conditions où l'intervetion roumaine pourrait se produire: d'après "l'Independance Belge" les pourparlers ont commencé le 28 septembre dernier, date à laquelle le Gouvernement roumain se serait déclaré prêt à entrer en campagne auprès des alliés aux conditions ci-après:

1o—Cession complète de la Bessarabie, telle qu'elle la possédait depuis 1856 jusqu'au traité de Berlin:

2o—La Bukovine jusqu'à, et y compris, Czernovice;

3o—La Transylvanie.

4e—Le Banat de Temesvar jusqu'au Danube et à la Theise.

"La France, ajoute le journal," a été l'intermédiaire amicale entre la Roumanie et la Russie pour ces formidables concessions qui donneraient près de quatre millions de plus de roumains à la Roumanie et nous ne commettons aucune indiscrétion en disant que la France à obtenu les trois premiers points et qu'elle n'a pas voulu demander la réalisation du quatrième tel que le présente la Roumanie parce que ce n'est pas possible et que ce n'est pas juste."

Nous croyons savoir que les pourparlers en sont actuellement à un point très intéressant.

TOUJOURS LES MENSONGES ALLEMANDS.

Les journaux allemands publient des informations sur toute une série de congrès qiu devaient avoir lieu et dont le but, soi-disant, était de se prononcer pour la paix. La publication de ces fausses nouvelles s'explique par ceci que toutes les tentatives des allemands pour diviser les Alliés et faire avec chacun une paix séparée ont échoué complètement. Vu cet insuccès le Gouvernement allemand essaie d'influencer l'opinion publique des pays alliés et, comme moyen, il organise le chantage sur une vaste échelle et convoque de soi-disant congrès internationaux dans lesquels les allemands eux-mêmes, ou leurs hommes de paille, demandent, au nom de différentes organisations internationales, la cessation de la guerre, la paix sans annexion de territoire, etc...

BOURGMESTRE DE MAX.

Sans qu'on puisse deviner encore dans quel but, probablement pour décourager les belges, les allemands ont fait publier, dans les journaux dont ils permettent l'entrée en Belgique, la nouvelle que le Bourgmestre de Max, qui se trouve à Glatz, en Silésie, serait atteint de tuberculose.

Cette nouvelle est fausse.

L'Independance Beige public à ce sujet la communication suivante:

"Je puis démentir formellement ce bruit. Des amis de M. de Max qui résident encore à Bruxelles reçoivent assez souvent de ses nouvelles; il en résulte que l'ancien bourgmestre se trouve en bonne santé et attend l'avenir avec confiance."

BULLETIN FINANCIER.

Change.

New-York —	
Sterling, bankers, demand	4763/4 à 1761/16
Francs, bankers, demand	5831/4 à 581

Coton.

	Midding
Galveston	8.65
Mobile	8.38
Savannah	8.88
Charleston	8½
Norfolk	8⅝
Boston	9.20
Philadelphie	9.25
Memphis	8.62
Augusta	8.69
St. Louis	8¾
Houston	8.60
Little Rock	8.62
Dallas	8.15
Montgomery	8.38

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. —	
$7,000 City 4s	94¼
$500 City 4s	94⅞
$10,000 Public Improvement, 1950	90¾
$7,000 Houston L. and P. Co. 5s	97½
$1,000 N. O. City R. R. gen. mtg. 5s	102½
$5,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s	78
25 shares American Cities Co. pfd	40½
25 shares American Cities Co. pfd	40¼
125 shares American Cities Co. pfd	40
55 shares D. H. Holmes Co., Ltd	135½
10 shares Canal Bank and Trust Co.	192
$3,000 Public Improvemnt, 1950	90¾
$5,000 American Cities Co. 5-6s	89¾
A 1:15 P. M. —	
20 shares Otis Manufacturing Co. pfd.	100
50 shares American Cities Co. pfd	39¾
10 shares B'ham Ry., L. and P. pfd	70
10 shares B'ham Ry., L. and P. pfd	69
$5,000 American Cities Co. 5-6s	89½
$6,000 American Cities Co. 5-6s	89¾
$5,000 American Cities Co. 5-6s	89¾
$1,000 N. O. and Carollton R. R. 5s	104
$1,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s	78
25 shares American Cities Co. pfd	39¾
12 shares Whitney-Central N. Bank	225
$27,000 American Cities Co. 5-6s	89½

Bons Divers.

Street Railroads —		
American Cities 5-6s	89	89¼
B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	86½	87
B'ham Ry., L. and P. ref. ex. 6s	93½	...
Canal and Claiborne R. R. 6s	...	120
Edison El. Co. 1st mtg. 5s	99¾	...
Fort Worth P. and L. Co. 1st mtg.	96	98
Houston L. and P. 1905 1st mtg. 5s	90	...
Knoxville Ry. and L. ref. ex. 5s	79½	...
Little Rock Ry. and El. Co. 5s	100	102½
Little Rock Ry. and El. Co. 5s	100	102½
Little Rock Ry. and El. Co. 6s	...	100
Memphis St. Ry. Co. 5s	84¾	85½
Meridian L. and Ry. Co. 5s	86	...
Nashville Ry. and L. Co. 5s	96	97½
N. O. and Carollton R. R. 5s	102½	...
N. O. City and Lake R. R. 5s	103	106¾
N. O. City R. R. gen. mtg.	102¾	103¼
N. O. Ry. and L. Co. 4½s	77⅞	78
N. O. Ry. and L. Co. 5s, series A	80	83
St. Charles St. R. R. 5s	89	90
Texas P. and L. Co. 1st mtg. 5s	90½	...
State and City —		
City 4s	91¾	91½
Premium Bonds	288½	...
Public Improvement, 1950	90¾	91
Public Improvement, new	88	...

PETITES ANNONCES

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 323 rue Chartres. Téléphone, Main 3487.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Juil. 22 sept—1an

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou avec ornements en cuivre. S'adresser 323 Chartres, au directeur. 9 mars—tf

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

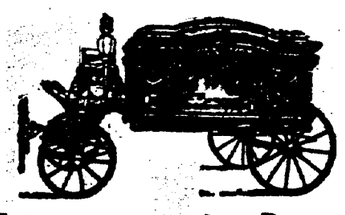

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX
ROCHAMBEAU.....17 juillet, 3 p. m.
NIAGARA.....24 juillet, 3 p. m.
CHICAGO.....31 juillet, 3 p. m.
ESPAGNE.....7 août, 3 p. m.
Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
308 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS

(En vente partout l'Etoile Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

CHEMINS DE FER.

QUEENS CRESCENT ROUTE

Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un îlet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2320

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
FRISCO LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

New Orleans Great Northern R.R.
EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches et Mercredis
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Bogalusa
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:25 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4003.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un assortiment de meubles de ménage, etc., et d'un piano mécanique Walsworth, et un autre piano.

Albert G. Gourgoit vs. Henry C. Ferriot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,768 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre au enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 21 juillet 1915, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, un lot assorti de meubles de ménage, accessoires, etc., d'après l'inventaire; un piano mécanique Walsworth, et un autre piano.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. M. STAFFORD et HOWELL CARTER, Jr., Avocats pour le demandeur.
juil 10 15 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Elizabeth Pott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,080 — Division B — Attendu que Otto Pott a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Elizabeth Pott, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours des raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession, ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

SUTHON & LOOMIS, Avocats.
10 juil—1f

Succession de Xavier H. Faller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,125 — Division E — Attendu que Fred J. Anderson a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Xavier H. Faller, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession, ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

W. L. HUGHES et HENRY L. SARPY, Avocats.
10 juil—1f

Succession du Dr. William Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,451 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Mort Walker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

BUCK, WALSHE & BUCK et MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats.
Juil 10 11 19

Succession de Mme Sarah Bernstein, épouse de Otto Sizeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,375 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Otto Sizeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. M. STAFFORD, Avocat.
juil 1 5 10

Succession de Harriet Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,507 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Duplin W. Rhodes, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. A. PARSONS, Avocat.
juil 1 5 10

Succession de Mme Sarah Watson Woodward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,068 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret M. Watson, veuve de Charles Haughn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. A. PARSONS, Avocat.
juil 1 5 10

Succession de John J. Holtgreve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,534 — Division C — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Geo. E. Morris, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

C. C. FRIEDRICH, Avocat.
juil 1 5 10

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

MERCREDI 21 juillet, à 11 heures du matin, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 juillet 1915 de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Julia E. Jacobs Kennedy, veuve de A. S. Graham, No. 111,921, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Des diamants et autres pierres précieuses, bijouterie, montres et etc., d'après l'inventaire.

Conditions: Comptant.

J. B. ROSSER, Avocat. juil 10 11 18 21

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage.

Succession de Placide J. Spear et Marie Louise d'Hebecourt, veuve de Placide J. Spear.

Nos. 97,714, 112,230, Consolidés—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, bureau 131 rue Carondelet.

SAMEDI le 10 juillet 1915, à dix heures du matin, sur les lieux No 2013 rue Dumaine, entre les rues Prieur et Johnson, seront vendues, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 juin 1915, de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour; Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de meubles de ménage, d'après l'inventaire classifié.

Conditions: Comptant.

ARTHUR LANDRY, Avocat.
Juin 27—juillet 4 10

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage assortis, etc.

Thomas J. Mallox vs. J. Laurent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,908 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 21 juillet 1915, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

A mon entrepôt, Nos. 508-512 rue de Chartres, un lot assorti de meubles de ménage, accessoires, etc., suivant l'inventaire.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

PROWELL & PROWELL,
Avocats pour le demandeur.
Juil 10 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées dans le Troisième District.

Pierre Senac vs. Mme Paul Jean Castay et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,958 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 12 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 83, borné par des rues Bienvenu, Delery, Pont Alba et Tricou, lesquels lots sont désignés par les Nos. 17 et 21 sur un plan d'arpentage fait par J. A. D'Hemecourt, ancien député voyer de la ville, daté du 21 juin 1875 et déposé au bureau de A. Barnett, ancien notaire de cette ville, d'après quel plan les dits lots mesurent comme suit, savoir: Le lot No. 17 mesure trente pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Tricou par une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds. Le lot No. 21 mesure trente pieds quatre pouces de face à la rue Bienvenu par une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-six pieds dix pouces.

Saisie dans la procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

O. S. LIVAUDAIS,
Avocat pour le demandeur.
Juil 10 16 23 30—août 6 11 12

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bancroft & Ross vs. Frank Gemar.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,107 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à l'entrée principale du Palais de Justice, sur la rue Royale, entre la rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 9 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite, à savoir:

Propriété au nom de Frank Gemar, un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet No. 232, Troisième District, borné par les rues Burgundy, l'avenue Jordan, Sisters et Dauphine, mesurant 25 pieds sur la rue Burgundy, par 120 pieds de profondeur, et désigné sur les livres de taxes de la Nouvelle-Orléans comme lot No. 26.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant. L'acheteur devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

J. E. ZUNTS, Avocat pour les demandeurs.
Juil 10 16 22 29—août 2 8

—Convenu.

Neuf heures! Il fallait attendre.

Il était sur des charbons ardents.

Que le temps lui semblait long!

Pour le tuer, après la visite d'Ambert, il était allé voir les grands amis de son père, devenus les siens, avec l'espoir d'y rencontrer Valentine d'Epinay.

Après son départ, il resta une heure à causer dans l'atelier-salon.

La cadette, lasse de coudre, s'était mise au piano et jouait une foule de réminiscences des soirées dansantes de leurs dernières semaines.

La Roselli, après être allée étudier quelques pas dans son grenier avec son professeur, revint prier ses amies de lui recoudre un de ses corsages qui avait eu des avaries.

Sa gloire ne la rendait pas plus luxueuse dans ses habillements.

Elle n'avait pas acheté une jupe, un manteau ou un chapeau de plus.

Son éternelle mantille lui suffisait comme son éternelle cigarette suffisait à Binoche.

Jacques Ambert causa un instant avec elle et sortit.

A huit heures, après avoir erré longtemps sous les grands arbres des Champs-Elysées et de l'avenue Gabriel, il entra au restaurant Durand, rue Royale, et se fit servir un diner sommaire.

Il n'avait pas faim.

Ses préoccupations lui étreignaient la poitrine.

Il se disait que Georges d'Epinay avait dû lui cacher une partie de la vérité.

Sa mère, sans doute, était plus gravement atteinte qu'on ne le lui disait.

Il s'accusait de son état, et déjà il aurait voulu être auprès d'elle.

Enfin l'heure sonna.

Georges d'Epinay avait une vertu puisée aux meilleures sources.

Il suivait les leçons de son grand oncle J. B. Fontenay.

Que le fois le vieillard lui avait répété:

—L'exactitude est la politesse des rois.

Or, les grands financiers ne sont-ils pas les rois du siècle?

Cinq minutes plus tard, l'auto de Georges s'arrêtait à la porte de l'hôtel du parc Monceau.

—Entrons, dit-il à son ami.

Jacques Ambert suivit machinalement son guide.

La grille était ouverte.

La loge du concierge fermée.

Il devait être tranquillement à dîner avec ses camarades.

Georges continua son chemin.

Dans le hall, peuplé de merveilles, solitude complète.

Pas de valets de pied.

Peu de lumières.

Quelques lampes électriques brillaient çà et là.

Du hall, les deux visiteurs passèrent dans un vaste salon, et de là dans le cabinet de travail du maître que Georges d'Epinay n'appelait que son oncle, la mode de Bretagne étant une règle dans cette famille Pontenay dont tous les membres étaient si étroitement liés que jamais on n'y avait connu aucun désaccord.

Le cabinet n'était pas mieux éclairé que le vestibule ou les salons, mais l'état dans lequel il se trouvait arracha un cri de surprise à Georges d'Epinay, qui s'écrit:

—Qûe se passe-t-il donc ici?

Jacques Ambert se sentait étrangement ému.

Un désordre inusité régnait autour de lui.

Quelques papiers déchirés jonchaient le tapis.

Un indicateur des chemins de fer et une carte pour automobiles étaient ouverts sur le bureau.

Jacques tenait ses yeux fixés sur le splendide portrait de sa mère toujours à sa place.

Etait-ce une illusion?

Ce portrait semblait le regarder avec des yeux pleins de larmes.

Dans cet hôtel, où le service d'ordinaire était si impeccable et si parfait, que se passait-il en effet?

Georges d'Epinay sonna.

Personne ne vint d'abord, mais une certaine agitation se manifesta dans le sous-sol.

Lorsque la sonnerie se changea en un véritable carillon, le bruit de l'office devint plus facile à entrendre.

Bientôt, un valet d'une soixantaine d'années, d'aspect plus que correct, presque respectable, se présenta et dit:

—Comment, c'est vous, monsieur Georges?

—Bé oui, c'est moi, mon vieux Jérôme.

—On ne vous a donc rien dit?

—Non.

—Chez le concierge?...

—Sorti sans doute.

—Alors vous ne savez pas?...

—Quoi donc?

—Il n'y a plus de maîtres ici.

—Pas possible!

—C'est comme je vous le dis.

—Où sont-ils?... A Beaufort?

—Oh! non! Plus loin que ça. Paris...

—Déjà?

—En auto. Lisa, la femme de chambre, Bernard, Monsieur, Madame et le chauffeur. Cinq voyageurs... Ils sont loin...

Jérôme, qui était une sorte de majordome dans la maison, secoua la tête.

—Vous n'avez pas remarqué, monsieur Georges, que depuis quelque temps madame est toute changée?

—Non...

—C'était pourtant visible... C'est surtout depuis l'arrivée en France...

Il s'arrêta sur un geste de Georges qui lui dit:

—Mon vieux Jérôme, tu ne m'as pas demandé le nom de mon compagnon. C'est le fils de M. Romain Ambert... Il désirerait voir sa mère...

—Trop tard.

—Parce que?...

—Madame est loin si elle ne s'est pas arrêtée en route.

—Ah!

—Comme je viens de vous le dire, monsieur hésitait à prendre le chemin de fer...

—Pour aller où?

—Je ne sais pas... Personne ne le sait ici. M. Robert a dit qu'il écrirait...

—Ah! il est parti, fit le jeune homme stupéfait, et pourquoi?

—Parce que le docteur Rigaud l'a ordonné, à ce qu'il paraît.

Il expliqua:

—Madame n'était pas bien ces derniers jours. Le docteur a dit:

—Il faut quitter Paris, aller dans le Midi, en Algérie ou en Egypte. M. Robert est allé voir son père et il n'est plus là.

Il n'a pas dit où il va?

—Je l'ignore et si vous voulez ma pensée, M. Robert ne le sait peut-être pas lui-même.

Georges d'Epinay regarda son ami.

—Voilà notre visite faite, dit-il. Je n'avais pas prévu ça.

Il ne leur restait qu'à quitter l'hôtel.

Les deux amis battirent en retraite.

Dans l'auto qui les emportait vers les Champs-Elysées, Jacques restait muet.

Son ami lui dit:

—Ta mère a de grands chagrins et son mari veut l'en distraire. Voilà tout.

Jacques ne répondit pas.

Il la supposait heureuse, triomphante dans son opulence, oublieuse du passé.

La réalité l'accablait.

Le mot adieu, qu'il avait murmuré en la quittant, lui revenait à la pensée et le tourmentait comme un remords.

Lorsque l'auto s'arrêta à la porte de sa maison des Champs-Elysées, il descendit et Georges lui dit:

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William N. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,600 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Ernestine Grunewald, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
Juin 29—juil 3 10

Bonne nuit, ne te frappe pas. Le mal n'est pas si grave puisqu'ils partent pour un long voyage. Et rappelle-toi bien qu'en ce monde, avec du temps et de la bonne volonté, tout s'arrange. Bonne nuit, ami.

—A demain.

Jacques Ambert rentra chez lui.

Il y trouva le domestique canadien que lui et son père avaient amené de la Gloriette.

Le père le lui avait laissé en partant pour Londres.

C'était un métis d'Anglais, de Français de la conquête et de naturels du pays.

Au fond de son caractère, il restait quelque chose du naturel des sauvages dont il descendait.

Trapu, carré des épaules, campé sur ses fortes jambes comme une cathédrale sur ses piliers, musculeux et sanguin, il était d'une vigueur exceptionnelle, et en même temps d'une douceur d'agneau.

A continuer.